

CHRISTINE FAUVELLE-AYMAR (Université de Tours [IRJI]) et ABEL FRANÇOIS (LEM)

Élection présidentielle de 2017: une participation de moindre ampleur dans les quartiers prioritaires¹

L'étude de la participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) implique de croiser l'information, obtenue auprès des mairies, sur les emprises spatiales des quartiers avec celle des bureaux de vote². Cela permet de calculer la part de

la superficie de la zone de compétence de chaque bureau de vote située en quartiers prioritaires. Du fait des retours manquants ou inexploitables, l'échantillon d'étude comprend au final 1135 QPV sur 1514 (soit 75 %), situés dans 651 communes.

Des niveaux de participation plus faibles dans les quartiers prioritaires

La participation dans les QPV au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 s'établit à 67,8 %. Elle diminue au second tour pour atteindre 65,3 %. La participation en QPV est plus faible comparativement aux bureaux de vote des communes qui ne sont pas en politique de la ville (75,4 % au premier tour, 71,9 % au second tour). Le taux de participation le plus faible enregistré dans un QPV est de 26,6 % au premier tour et de 33,6 % au second tour. Les plus forts taux de participation dans un QPV sont de 87,3 % et 82,3 % au second tour.

En moyenne, le taux de participation en QPV est inférieur de 10 % à celui des autres bureaux de vote de leur commune et varie de -50% à +60%. Le niveau de participation est calculé par commune, au prorata

de la zone de chaque bureau de vote compris en QPV pour les QPV, et pour les bureaux de vote des communes en politique de la ville dont la zone de compétence ne se situe pas du tout en QPV pour le «hors QPV» ([tableau 1](#)).

Par ailleurs, dans plus de 90 % des QPV, les électeurs se sont moins mobilisés que ceux habitant hors QPV. À l'inverse, dans 6 % des QPV au premier tour et dans 7 % au second tour, la mobilisation électorale est plus importante que dans le reste de leur commune. La comparaison avec 2012³ montre que la participation baisse entre les deux élections: de 72,4 % à 67,8 % pour le premier tour et de 73,6 % à 65,3 % pour le second.

Une disparité géographique importante

Il y a une diversité géographique importante puisque les écarts entre les quartiers prioritaires et les communes ne sont pas homogènes au niveau des départements ou régions ([carte 1](#)). La situation dans les DOM est plutôt singulière. Les taux de participation en QPV et dans les communes y sont significativement plus bas qu'en métropole, mais les écarts entre les deux espaces sont beaucoup plus faibles qu'en métropole. Lorsque l'on croise les rapports de participation des QPV par rapport à leur commune selon la typologie des quartiers prioritaires⁴, plusieurs éléments se dégagent. En termes de cadre de vie, le rapport

moyen est plus élevé pour les «centres anciens» et il est le plus bas en moyenne pour les quartiers périphériques de petites adresses. Concernant la typologie sur la cohésion sociale, c'est pour la classe des quartiers intégrés dans un environnement mixte que la moyenne est la plus forte et pour les grands quartiers défavorisés qu'elle est la plus faible. Pour autant, les facteurs explicatifs de la participation⁵ (caractéristiques socio-économiques des habitants) sont identiques dans les deux types de territoire (ZUS et hors ZUS), la moindre participation dans les ZUS étant liée à des facteurs plus dégradés.

1. Cette fiche fera l'objet d'une publication *En détail ONPV* au deuxième trimestre 2019.

2. Cette étude a nécessité au préalable de collecter auprès des mairies une information dispersée concernant l'emprise spatiale des bureaux de vote. Ces données permettent de mesurer la mobilisation électorale dans les QPV et de la comparer à celle enregistrée dans les communes d'appartenance des QPV.

3. L'échantillon d'étude est de 922 QPV, soit 213 de moins qu'en 2017, du fait d'un manque de données sur les bureaux de vote en 2012. De ce fait, les ratios d'écart de participation en QPV et hors QPV sont difficilement comparables entre ces 2 élections.

4. Cf. SALA Marie, «Typologies des quartiers prioritaires dans leur environnement». In *Rapport annuel 2016*, ONPV, Avril 2017.

5. Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P. (2008), «Les comportements électoraux dans les ZUS françaises aux élections municipales de 2008» – Note de Synthèse, Rapport pour le SIG-Villes, ministère de la Ville.

Tableau 1**Taux de participation* en QPV et hors QPV lors de l'élection présidentielle de 2017**

	1 ^{er} tour	2 ^d tour
QPV		
Moyenne	67,8	65,4
Minimum	26,6	33,7
Maximum	87,4	82,9
Commune (hors QPV)		
Moyenne	75,4	71,9
Minimum	21,4	31,9
Maximum	85,9	82,5
Rapport QP/Commune		
Moyenne	0,9	0,9
Minimum	0,5	0,6
Maximum	1,6	1,3

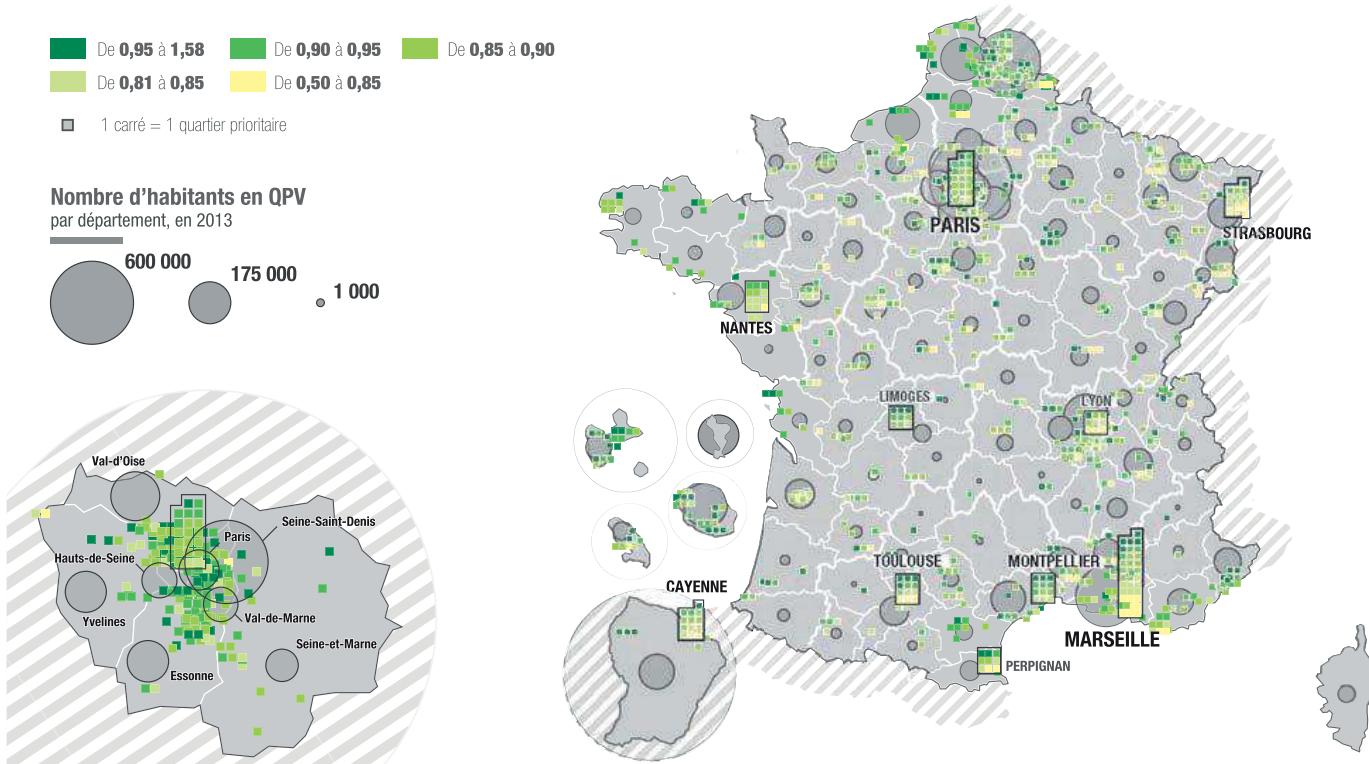
* Le taux de participation est le nombre d'exprimés rapporté au nombre d'inscrits. Le taux dans le QPV est le taux dans la zone de compétence de chaque bureau de vote située en QPV (au prorata de leur surface située en QPV); le taux dans la commune est le taux enregistré dans les bureaux de vote dont la zone de compétence est située entièrement hors QPV.

Source: étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

Champs: 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement: Christine Fauvette-Aymar, Université de Tours (IRJL) et Abel François, Université de Lille (LEM).

Note de lecture: au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, le taux moyen de participation en QPV s'élève à 67,8 %, contre 75,4 % dans ces communes, hors QPV.

Carte 1**Rapport entre le taux de participation en quartier prioritaire et le taux de participation dans la commune**

Source: étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

Champs: 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement: Christine Fauvette-Aymar, Université de Tours (IRJL) et Abel François, Université de Lille (LEM). cellule cartographie du CGET

Note de lecture: le rapport entre le taux de participation du quartier prioritaire «La Fontaine des Eaux» et celui du reste de sa commune de rattachement, Dinan, s'élève à 0,93, soit une participation 7 % inférieure dans le QPV.

Les départements de Haute Corse, Corse du Sud, Mayenne, Vendée et Mayotte ont des quartiers prioritaires mais ne sont pas représentés sur la carte du fait des retours de collecte manquants ou inexploitables.